

## **Une politique éco-industrielle en Suisse ?**

Depuis la révision de la Loi sur la protection de l'environnement entrée en vigueur en 1997, la Confédération a la compétence de soutenir financièrement le développement de technologies environnementales innovantes. Le Conseil fédéral vient de publier un rapport sur l'effet des mesures de promotion mises en œuvre dans ce contexte entre 2002 et 2006.

Le début du rapport est très réjouissant. Le Conseil fédéral reconnaît que les technologies environnementales sont d'un grand intérêt du point de vue économique. Une utilisation parcimonieuse et efficace des ressources, ainsi que la réduction des atteintes à l'environnement, constituent aujourd'hui des atouts concurrentiels considérables. Le marché mondial des technologies environnementales sera dès lors l'un des plus importants du 21<sup>ème</sup> siècle. En Suisse, le secteur environnemental représente d'ores et déjà 61'000 emplois et près de 4 % du PIB.

Cependant, les risques liés au développement des technologies environnementales sont élevés. La phase de mise sur le marché de nouveaux procédés, produits ou services est en outre critique, notamment du fait de l'offre restreinte en capital-risque dans notre pays. Les soutiens offerts par la Confédération sont donc les bienvenus. Sur une dizaine d'années, 208 projets ont été subventionnés. Ils recouvrent des domaines très divers, de la protection de l'air à la lutte contre le bruit, en passant par la gestion des eaux ou le développement des énergies renouvelables. Le bilan global est très positif : des innovations fondamentales ont pu être réalisées dans tous les secteurs concernés.

Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Malheureusement pas. Les sommes investies sont d'une extrême modestie : 26 millions de francs seulement sur dix ans, dont 15,5 millions pour 2002 à 2006. Pire, ces soutiens sont aujourd'hui remis en question. La suppression des subventions visant à promouvoir les technologies environnementales a été proposée comme mesure d'économie dans le cadre du réexamen des tâches 2011 - 2013. Une aberration, alors que l'on reconnaît enfin l'incroyable potentiel de ce secteur pour notre économie et notre environnement. Aujourd'hui, c'est au contraire d'une véritable politique éco-industrielle, assortie de moyens ambitieux, dont nous aurions besoin dans ce pays.

Adèle Thorens Goumaz, publié dans Le Nouvelliste le 4 mars 2010